

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MAI 2023

OBJET :

CM2023_043
Mise en place d'une
tarification sociale par
tranche de quotient
familial pour la
restauration scolaire à
compter de l'année
scolaire 2023/2024

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

28

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-huit avril deux mille vingt-trois.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR / DORIDOT / NICOLE / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame RATISKOL représentée par Madame ADOLPHE
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL
Madame AFONSO CORREIA représentée par Madame JUAN

ABSENT EXCUSE NON REPRESENTE :

Monsieur BOTTON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Pascale JUAN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION SOCIALE PAR TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Madame BETIZEAU, Adjointe, propose au conseil municipal la mise en place d'une tarification sociale par tranche de quotient familial (QF) pour la restauration scolaire à la rentrée de septembre 2023.

Depuis avril 2021, les communes éligibles à la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale peuvent en effet bénéficier d'une aide financière en cas d'instauration d'une tarification sociale pour leurs restaurants scolaires.

L'Etat, dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté, apporte ainsi son soutien pour garantir l'accès à la cantine aux élèves des familles aux revenus les plus modestes (quotient familial inférieur ou égal à 1000 €). Pour chaque repas servi à un tarif inférieur ou égal à 1 €, une subvention d'un montant de 3 € peut être versée aux communes selon des conditions et modalités définies par une convention conclue pour une durée de 3 ans.

Afin de bénéficier de ce dispositif, la commune doit instaurer une grille tarifaire comportant au moins 3 tarifs progressifs, basés sur les revenus ou quotients familiaux, avec au moins un tarif inférieur ou égal à 1 € et un tarif supérieur à 1 €.

Il est donc proposé de mettre en place cette tarification sociale différenciée selon les 3 tranches de quotient familial (QF) suivantes :

- Tranche 1 : QF de 0 à 760
- Tranche 2 : QF de 761 à 1000
- Tranche 3 : QF de 1001 et plus.

Tranches	Quotient Familial CAF	Tarifs	
		Maternelle	Elémentaire
1	0 – 760	0,80 €	0,80 €
2	761 – 1000	1 €	1 €
3	1001 et +	2,47 €	2,81 €

Autres repas	TARIF
Accueil périscolaire	2,81 €
Crèche	2,47 €
Goûter	0,25 €
Enseignants et intervenants scolaires	6,23 €
Ecoles et communes extérieures	4,14 €
Hôtes de passage	8,11 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER les tarifs de la restauration scolaire, ci-dessus, à compter de la rentrée scolaire 2023/2024,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention triennale « tarification sociale des cantines scolaires » avec l'Agence de services et de paiement afin de bénéficier de l'aide de l'Etat à la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires ainsi que tout avenant ou tout document lié à ce dossier,
- D'IMPUTER les recettes correspondantes au Budget Primitif.

Pour : 28

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré le 4 mai 2023

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

P. JUAN